



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Commune de
CONCREVEUX

Plan Local d'Urbanisme

4.2.A - RÈGLEMENT
Pièce graphique - PLAN DE ZONAGE
(Ensemble du territoire)

Projet arrêté le : 27 janvier 2021
Projet mis à enquête le :
Projet approuvé le :

Cachet et signature du Maire

M. MARLIER

Légende

- Emprise du plan 4-2B
- Zones du PLU**
- Zone UA : Zone urbaine constructible
- Secteur UAa : secteur de la zone UA où les sous-sols sont autorisés sous conditions
- Zone AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Zone A : Zone agricole constructible pour les bâtiments nécessaires à l'activité agricole
- Secteur Ap : secteur inconstructible de la zone agricole
- Zone N : Zone naturelle inconstructible
- Secteur Na : Secteur destiné à accueillir une activité artisanale
- Autres éléments**
- Zones humides identifiées au L151-23 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Chemins ruraux sur lesquels la création d'accès est interdite
- EBC (Espaces Boisés Classés)
- Chemins inscrits au PDIPR
- Emplacements réservés

N°	Dimensions	Objet	Bénéficiaire
1	300 m ²	Création d'un espace de stationnement	Commune de Concreveux
2	1 m de large sur la largeur de la rue	Elargissement de voirie	Commune de Concreveux
3	Largeur portant l'empierrement de la voirie à 10m.	Elargissement de voirie et aménagement d'un espace pour la collecte des déchets ménagers	Commune de Concreveux
4	25 m ²	Aménagement d'un carrefour	Commune de Concreveux

